

République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	35	45

Vote
A l'unanimité
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Février à 18:36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 02/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 02/02/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DUMENIL Stéphanie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DESNOYERS Monique à Mme PONSARDIN Catherine, DUTRIAUX Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, SALAZAR Joëlle à M. LAGÜES-BAGET Yves, TORCOL Patricia à M. BELFIORE Elio, VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, PRIOUX Pierre-François à M. POTEAU Christian, RACINE Pierre à M. CASEAUX Hubert, ROSSIGNEUX Gilles à Mme NINERAILLES Brigitte
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, MM : BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, NESTEL Gilles

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2024_08 – Modification des représentants au sein du SIETOM de Tournan pour la commune de Chaumes-en-Brie - Délibération récapitulative

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et suivants,

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les statuts du SIETOM,

Vu la délibération n°2020_69 du 27 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CCBRC au sein du SIETOM de Tournan,

Vu la délibération le courriel reçu en date du 23 janvier 2024 de la commune de Chaumes-en-Brie proposant de nouveaux membres représentants au sein du SIETOM de Tournan pour la commune,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune Chaumes-en-Brie au sein du SIETOM de Tournan,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
- **DÉSIGNE** les représentants suivants au sein du SIETOM de Tournan pour la commune de Chaumes-en-Brie :

ANDREZEL	TITULAIRE	Monsieur	REMOND	Bruno
	TITULAIRE	Monsieur	MAUBORGNE	Xavier
	SUPPLEANT	Monsieur	LEMAITRE	Yves
	SUPPLEANT	Madame	CHABRAT	Béatrice
ARGENTIERES	TITULAIRE	Monsieur	MOSNY	Jean-Paul
	TITULAIRE	Monsieur	LESEINE	Cédric
	SUPPLEANT	Monsieur	FAGE	Olivier
	SUPPLEANT	Monsieur	KERSUAL	Xavier
BEAUVOIR	TITULAIRE	Madame	CASIER	Patricia
	TITULAIRE	Monsieur	CANTAREL	Eric
	SUPPLEANT	Madame	DAMMANN	Michèle
	SUPPLEANT	Monsieur	GUILLEMARD	Jean-Christophe
CHAMPDEUIL	TITULAIRE	Monsieur	DEVAUX	Olivier
	TITULAIRE	Monsieur	CHATELOT	Guillaume
	SUPPLEANT	Monsieur	LAPORTE	Philippe
	SUPPLEANT	Monsieur	AJIACH	Chaib
CHAUMES EN BRIE	TITULAIRE	Monsieur	BONVOISIN	Jean-Paul
	TITULAIRE	Monsieur	ANTOINE	Emmanuel
	SUPPLEANT	Monsieur	ALCAZAR	Franck
	SUPPLEANT	Monsieur	LEMAIRE	Laurent
COUBERT	TITULAIRE	Monsieur	SAOUT	Louis Marie

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID : 077-200070779-20240209-2024_08-DE

	TITULAIRE	Madame	CHAUVAUX	Patricia
	SUPPLEANT	Madame	CHALBOT	Anne-Marie
	SUPPLEANT	Monsieur	VILLERET	Christian
COURQUETAINE	TITULAIRE	Monsieur	OMNES	Jean-Claude
	TITULAIRE	Monsieur	METIVIER	Jean-Michel
	SUPPLEANT	Madame	JACQUET	Angélique
	SUPPLEANT	Monsieur	MURON	Pierre
CRISENOY	TITULAIRE	Monsieur	BERTHON	Thomas
	TITULAIRE	Monsieur	FERNANDES	Jean-Pierre
	SUPPLEANT	Monsieur	MEHAUT	Francky
	SUPPLEANT	Monsieur	BLESSING	Alain
EVRY-GREG-SUR-YER RES	TITULAIRE	Monsieur	MEUDEC	Jean-Pierre
	TITULAIRE	Madame	BERNARD	Déborah
	SUPPLEANT	Madame	SCHEMBRI	Geneviève
	SUPPLEANT	Madame	CLARA	Elisabeth
GRISY-SUISNES	TITULAIRE	Monsieur	COCHET	Jean-Claude
	TITULAIRE	Madame	BRINJEAN	Virginie
	SUPPLEANT	Monsieur	GALPIN	Marc
	SUPPLEANT	Monsieur	MOREL	René
OZOUER-LE-VOULGIS	TITULAIRE	Monsieur	KLOTZ	Guillaume
	TITULAIRE	Madame	HOUOT	Marc
	SUPPLEANT	Madame	SOUVIE-LAUYA T	Stéphane
	SUPPLEANT	Madame	BOUNICHOU	Gauthier
SOIGNOLLES-EN-BRIE	TITULAIRE	Monsieur	BRUCHER	Alain
	TITULAIRE	Monsieur	VIBERT	Nicole
	SUPPLEANT	Madame	MARANDIN	Claire
	SUPPLEANT	Monsieur	LECUYER	Daniel
SOLERS	TITULAIRE	Monsieur	GROSLEVIN	Gilles
	TITULAIRE	Madame	MOERMAN	Jacqueline
	SUPPLEANT	Madame	WESOLOWSKI	Martine
	SUPPLEANT	Madame	SARAZIN	Daniel
YEBLES	TITULAIRE	Monsieur	PIOT	Eric
	TITULAIRE	Madame	SEMONSU	Nathalie

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 077-200070779-20240209-2024_08-DE

	SUPPLEANT	Monsieur	CENDRIER	Manuel
	SUPPLEANT	Madame	TAMATA-VARIN	Marième

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 13/02/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr